L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 28 JUIN 1872. 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 28 JUIN.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $16 par an; édition hebdomadaire $5.) Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

AGENTS DE L'ABEILLE.

[illegible]ANCAN, à Thibodeaux, pour les paroisses Lafourche et Terrebonne.
[illegible]ST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
[illegible] MACHET, libraire à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
[illegible] GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
[illegible]ANDREAU, maître de poste, à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
[illegible] MAYER, maître de poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
[illegible]ARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
[illegible]MONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
DUPLEIX, à Natchitoches.
[illegible] A. PEIRCE, maître de poste, à Plaquemines, paroisse Iberville.
[illegible]LLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
[illegible] GRADENIGO, St-Martinville.
[illegible]Y THIBODEAU, Pont-Breaux.
[illegible]RIO, Arnaudville.
[illegible]ITIN, Grand-Côteau.
[illegible] GONSOULIN, Fausse-Pointe.
[illegible]ÉREAU à la Passe-Christian.
[illegible] BAUER, Ouest-Bâton-Rouge.
[illegible]ENT CHÉRI, Plaquemines, (Iberville.)
[illegible]BOYER, Moreauville, (Avoyelles.)
[illegible]ICULFI, Houma, (Terrebonne.)
[illegible]AIN LEHMAN, maître de poste à [illegible]sville, (Texas.)
[illegible]HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
[illegible]AR DELÉRY, Baie St-Louis, (Mississippi.)

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] Sheriff, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis—Une portion de terre [illegible] Troisième District, faisant face du Chemin Bayou.—Aussi, une autre portion de terre [illegible] rue Columbus.
[illegible] Eugène Touré, à 5 h. P. M., en face du [illegible] Français—Cognac fine Champagne.
[illegible] Murphy, dans la maison cottage, No [illegible] Camp—Meubles.
[illegible] Walton—Tout le contenu du chantier de [illegible] rue Claiborne, au face du Pont Claiborne [illegible] St-Louis et Toulouse.
[illegible] Fériot, au No 66, rue Royale, entre [illegible] et Clouet—Tout le contenu d'un magasin [illegible] marchandises sèches.
[illegible] Lassmann, au No 46 de la rue de Chartres [illegible] chaussures pour hommes et femmes; chapeaux.
[illegible] Bros, au No 16 de la rue de Chartres [illegible] souliers et brodequins, et congrès [illegible] hommes et jeunes garçons.
[illegible] Hoffmann, Marks & Co., au Nos. 151 et 153 [illegible] du Canal—Stock de MM. Lion & Fis.

ATTENTION !

[illegible] propriétés améliorées et vagues à l'encan par [illegible]

Nous appelons l'attention publique sur la [illegible] ventes qui aura lieu aujourd'hui, à la Bourse d'Encan St-Louis, rue St-Louis, [illegible] du Shérif, d'une portion de terre [illegible] les bâtisses et améliorations qui s'y [illegible] situés dans le Troisième District et [illegible] faisant face au Chemin du Bayou, entre [illegible] Touti et Rochebleve et d'une autre [illegible] de terre située dans le même District et [illegible] rue Columbus.
[illegible] à la Bourse.
[illegible] détail voir aux annonces.

ATTENTION !

[illegible] de Maison — Voir l'annonce de D. [illegible] encanteur.

Affaires de France.

Les nouvelles importantes nous ont apportées de France par le câble de quelques jours : D'abord le vote de sur la réorganisation de l'armée, en seconde lecture, et le renvoi de cette lecture à une époque ultérieure indéterminée. Ce renvoi a dû être [illegible] par le désir de ne pas nuire au succès des négociations entamées pour la libération du territoire. La seconde nouvelle du succès de ces négociations.

[illegible]ération du territoire se ferait successivement au fur et à mesure des [illegible] qui seraient effectués sur les [illegible]ards d'indemnité restant dus à [illegible]agne. Enfin, la troisième nouvelle, [illegible] pas la moins importante, est une rupture entre le Chef du Pouvoir exécutif et la majorité monarchique de l'Assemblée. Les ministres ont donné [illegible] démission et n'ont consenti à rester [illegible]ement en fonctions que sur les [illegible] de M. Thiers, sauf, cependant, [illegible] Larcy, ministre des travaux publics, [illegible] représentant de la droite dans le [illegible] M. de Larcy a maintenu sa démission et est devenu le chef de la droite, [illegible] situe, maintenant, l'opposition et [illegible] opposition formidable, puisqu'elle [illegible] plus de 350 voix sur 700, c'est-à-dire [illegible].

[illegible] Thiers, par son habileté, a déjà su [illegible] plus d'une crise dans l'Assemblée [illegible] que les représentants de la France [illegible] réunis pour la première fois à Bordeaux. Nous espérons qu'il saura encore [illegible] de la difficulté présente, dont le télégraphe ne nous fait connaître qu'imparfaitement la cause, et qui survient de la façon la plus intempestive au moment des négociations définitives pour l'évacuation du territoire. C'est en faisant appel au patriotisme des partis qu'il a déjà réussi, en plusieurs circonstances critiques, à rétablir l'accord entre l'Assemblée et son gouvernement, et il est à souhaiter, pour le bien de la France, que, cette fois encore, l'amour du pays l'emporte sur les rancunes et les impatiences des partis.

[illegible] grief de la droite contre M. Thiers [illegible] leur qu'a exprimé celui-ci de travailler à l'établissement permanent de la république en France. La majorité monarchique voit dans cette intention et [illegible] actes par lesquels elle se manifeste une violation du pacte de Bordeaux, lequel une trêve a été établie entre les partis, pacte renouvelé lorsque l'Assemblée a conféré à M. Thiers le titre de Président de la République en prolongeant [illegible] pouvoirs.

[illegible] Thiers a promis de rendre intact le [illegible] que lui a confié l'Assemblée lorsque [illegible] mission serait finie, et la majorité qui a [illegible] que le pouvoir constituant lui appartient, voit une atteinte à ses droits dans tous les actes du pouvoir exécutif qui [illegible] à consolider les institutions républicaines et à élever des obstacles contre [illegible] tentatives à venir de restauration monarchique.

[illegible] grief de la droite n'est pas nouveau, [illegible] télégraphe ne nous a pas dit quel [illegible] prétexte qui l'avait fait revivre. [illegible] savons seulement que la droite a envoyé au Président des délégués pour présenter certaines demandes, lesquelles ont été repoussées, et qu'à la suite de cette entrevue, la droite a déclaré se retirer sous sa tente comme Achille et qu'elle a choisi [illegible] ministre démissionnaire, M. de Larcy, [illegible] président de sa réunion, en annonçant qu'elle laisserait désormais M. Thiers gouverner, comme il le pourrait, avec le [illegible] appui de la gauche.

[illegible] détermination a plus d'importance [illegible] simple boutade, bien que nous ne la considérions pas comme de nature à [illegible] un bouleversement immédiat dans le gouvernement; mais elle démontre, une fois de plus, la difficulté de gouverner avec une Chambre composée d'éléments [illegible] hétérogènes et aussi divisés.

[illegible] session des conseils généraux doit [illegible] lieu au mois d'août et, comme un [illegible] nombre de représentants font partie de ces conseils, il est certain que l'Assemblée s'ajournera au plus tard le 15 [illegible] pour ne se réunir de nouveau qu'en octobre. L'agitation en faveur de la dissolution de la Chambre va trouver [illegible] nouvel aliment dans l'attitude prise par la droite, et M. Thiers qui, jusqu'ici [illegible] abstenu de favoriser ce mouvement, pourrait bien se laisser entraîner à y prêter la main, dans l'espoir d'être débarrassé d'une Chambre qui rend sa mission [illegible] et qui l'entrave dans ses efforts pour reconstituer toutes les branches de l'administration et pour refaire à la France une politique extérieure et des alliances [illegible].

Selon toute probabilité, la trêve entre les partis continuera jusqu'à l'ajournement, mais nous nous attendons à voir une crise décisive éclater lorsque les représentants se réuniront de nouveau après avoir étudié l'état des esprits dans leurs départements respectifs.

P.-S.—Les journaux qui nous sont parvenus hier de France, nous apportent le résultat des élections du 9 juin. Dans les trois grands départements du Nord, de la Somme et de l'Yonne, les républicains l'ont emporté sur leurs adversaires. Cette nouvelle victoire républicaine a probablement contribué à la détermination de la droite, qui attribue les succès des candidats républicains à l'influence du gouvernement.

Une démission importante.

M. George W. Carter, "Speaker" de la Chambre des Représentants avant un certain coup d'État et, sans contredit, le plus habile des douaniers qui défendent parmi nous la seconde tentative du général Grant, vient d'abandonner la rédaction en chef du *National Republican*. Le discours qu'il a prononcé à Bâton-Rouge, en refusant de se laisser porter candidat au poste d'avocat-général était, aux yeux de ceux qui ont l'expérience des manœuvres de ce genre, un indice certain de profond mécontentement, d'irréconciliable indifférence, ou de retraite prochaine.

L'ancien colonel était encore plus irrité, plus scandalisé qu'on ne le pensait. Dans une lettre adressée aux journaux, et dont nous publions ci-après quelques extraits, il critique, avec une amertume qu'il n'a pas su cacher, la conduite tyrannique des petits potentats de l'édifice fédéral, et leur reproche d'avoir outrageusement violé tous les grands principes républicains dont lui, M. Carter, est l'admirateur désintéressé et le partisan sincère.

"Je me retire du journal délibérément, (dit l'ex-rédacteur) car je suis convaincu de ne pas pouvoir soutenir les candidats qu'il défendait [illegible] pour le moment du moins.......... J'ai assisté à la Convention de Baton Rouge, j'ai vu les moyens dont on s'est servi pour assurer la nomination du ticket. La plupart des candidats me sont comparativement étrangers.......... Le vœu des républicains a été méconnu, dédaigné par certains officiers fédéraux de la Convention, grâce à la force empruntée au patronage fédéral en Louisiane."

M. Carter se rappelle, à cette occasion, la doctrine qui est le fondement non seulement du parti républicain, mais encore de tout gouvernement républicain—doctrine d'après laquelle le peuple choisit les gouvernants." Les amis qui lui accordent beaucoup de sagesse et vantent sa perspicacité en politique ont le droit de s'étonner, avec le reste du public, que vivant au milien des satellites de M. Grant et témoin de leur [illegible] en maintes circonstances, il n'ait [illegible] prévoir le résultat dont il se plaint aujourd'hui et prendre des mesures en conséquence.

Je crois—continue l'ancien speaker—qu'on aurait tort, en principe, de sanctionner de pareils choix; je crois en outre qu'il serait futile d'essayer de faire élire des candidats nommés de cette manière. Je dois donc au parti et à l'État de faire, sur-le-champ et franchement, ce que je serais obligé de faire plus tard et dans des circonstances qui rendraient peut-être vaine toute tentative de remédier au mal. Si cet acte de ma part—que ce soit un sacrifice ou non—contribue à faire ouvrir les yeux aux républicains sur le danger qui les menace, à leur faire prévoir les conséquences de la défaite certaine qui, à mon avis, les attend, j'aurai la satisfaction d'avoir montré l'intérêt que m'inspire le parti qui m'a honoré et qui, je l'espère, m'honorera toujours de sa confiance.

Le rédacteur démissionnaire accuse d'esprit dictatorial et d'indélicatesse les représentants du gouvernement qui ont contrôlé la Convention des affranchis. Il est d'opinion qu'ils ont nui à M. Grant et à l'intégrité du parti. Il déclare enfin être républicain de conviction. Nous ne dirons absolument rien de cette dernière partie de sa lettre; elle ne regarde que lui seul et lui seul en est responsable devant ceux qui l'ont connu.

L'ILLUSTRATION.—La librairie Hebert & Cie, rue de Chartres, vient de recevoir le numéro du 8 juin de l'*Illustration*.

GRAND PIQUE-NIQUE DE LA SOCIÉTÉ ITALIENNE.—C'est dimanche, 30 juin, que doit avoir lieu, aux Delachaise Grounds, le grand pique-nique de la Société italienne Tiro al Bersaglio. Nous en publions l'intéressant programme dans une autre colonne. Il comprend une liste variée de jeux et d'amusements, et l'indication des prix offerts. Le grand concours pour le plus fort et le plus rapide mangeur de macaroni commencera à cinq heures. Le prix d'entrée aux Delachaise Grounds est de 50 cents.

CHEMIN DE FER DE LA NLLE-ORLÉANS, DE MOBILE ET DU TEXAS.—A partir de dimanche prochain, 30 juin, les trains du matin pour les villes d'eau et Mobile, partirent à 7 heures 30 minutes au lieu de 6 heures et quart, et les trains de Mobile arriveront à la Nlle-Orléans à 3 heures 5 minutes de l'après-midi et 10 heures 50 minutes du soir. Les trains d'Ocean Springs, ramenant les touristes des villes de bain, arriveront ici tous les jours à 9 heures 50 minutes du matin.

Les excursionnistes du dimanche qui voudraient prendre le train en face du marché français, ou au vieux dépôt de Pontchartrain; ou bien aux Champs-Elysées, au pied de la rue Claiborne, pourront acheter leurs billets la veille (samedi), au dépôt, au pied de la rue du Canal de 4 heures à 5 heures et demie de l'après-midi.

LOTERIE DE LA LOUISIANE.—Le grand tirage de cette loterie aura lieu samedi 29 du courant, à 11 heures du matin, au local de la Compagnie. Le lot capital est de $50,000; le nombre des billets est de 20,000 et le prix du billet est de $20 seulement. Le public est invité à assister au tirage. Heureux ceux qui peuvent acheter un billet, puisque avec la chétive somme de $20 ils ont la chance de gagner la forte somme de $50,000! C'est donc là un argent bien placé. Ne vaut-il pas mieux le mettre là où un bénéfice énorme peut en résulter que de le dépenser en plaisirs ou en entreprises douteuses, n'offrant que de minimes chances de gain ou qu'un chiffre de gain comparativement restreint? La Loterie de la Louisiane a fait ses preuves, et les amateurs de jeux de hasard peuvent avoir toute confiance dans cette institution.

LE YEAST POWDER (Poudre-Levain) de John S. Dunham, n'a pas d'égal sous le rapport de la pureté et de la force. Essayez ce levain et vous n'en emploierez pas d'autre.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 108 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

DEUX SOUTIENS DOUTEUX POUR HORACE GREELEY.—Nous lisons dans le *Messager Franco-Américain*:

Il n'y a pas quatre ans que M. Greeley et M. Trumbull étaient des ennemis jurés. Il est donc difficile de croire que le sénateur de l'Illinois se vouât bien sérieusement à l'élection du fameux journaliste, qui l'a mortellement insulté à propos de l'impeachment de Johnson. Quant à M. Schurz, on sait qu'il a été déçu du choix de la convention de Cincinnati, et malgré son talent de comédien, il ne pu dissimuler complètement sa mauvaise humeur. Un journal disait hier qu'il ne s'était pas rendu à une invitation que lui avait adressée le candidat "libéral." Il ne s'agissait que d'un déjeuner mais on voit quelquefois des indices importants dans les circonstances les plus puériles.

FRANCE.

ÉLECTIONS DU 9 JUIN.

Les derniers journaux de France nous donnent les renseignements suivants sur les élections du 9 juin :

Sont élus :
Nord.—M. Deregnaucourt.
Somme.—M. Barni.
Yonne.—M. Bert.
Corse.—M. Abbatucci.

Voici comment les votes se répartissent, d'après les résultats connus à cette heure :

NORD.

MM. Deregnaucourt, républicain...	121,787
Bergerot, royaliste	34,675

Il ne manque que deux cantons et les votes militaires.

SOMME.

Inscrits, 156,315—Votants, 110,590.

MM. Barni, républicain	54,497
Cornuau, bonapartiste	38,519
Lejeune, républicain	15,352

L'élection de M. Barni est assurée.

YONNE.

MM. Bert, républicain radical	36,567
de Clermont-Tonnerre, royaliste	19,845
Javal, républicain modéré	12,868

Manquent onze communes.
L'élection de M. Bert est assurée.

CORSE.

Résultats connus d'Ajaccio :

MM. Abbatucci, bonapartiste	1,535
Savelli, républicain	615

Louisiane.

Correspondance de "l'Abeille."

Paroisse de Plaquemines, le 26 juin 1872.

Le besoin d'union, de concert, se fait sentir de tous les côtés, et, cependant, l'on ne fait aucun effort pour sortir de l'impasse où se meurt l'État; personne ne doute que quatre autres années d'une administration comme celle que l'on possède aujourd'hui, ne doive achever la ruine du peuple.

Les nègres ici, comme je vous l'ai déjà annoncé, appuieront à l'unanimité Grant et Wilson et les candidats de la Convention de Bâton-Rouge, mais ils se diviseront sur les [illegible] aux autres places. Les blancs, il me semble, verraient leurs efforts couronnés de succès, s'ils faisaient des choix avec discernement pour les fonctions de shérif, de juge, de recorder, etc.; il y a assez longtemps qu'ils gémissent sous la tyrannie du parti radical, et il serait temps qu'ils secouassent son joug. Il est important que cette paroisse envoie à la prochaine législature un représentant énergique et consciencieux, sincèrement ami des réformes, et non un représentant qui fait métier et marchandise de la politique, qui ne s'occupe que du profit qu'il en peut tirer, et n'a pas le moindre souci de la prospérité publique.

L'eau ne fera pas défaut cette année aux riziers; le fleuve a plutôt une tendance à monter qu'à baisser en ce moment; maintenant qu'ils sont assurés de ne pas manquer de l'élément si nécessaire pour mener leurs récoltes à bonne fin, ils commencent à s'inquiéter des désordres atmosphériques qui ont lieu presque tous les ans pendant la moisson.

Depuis le commencement du siècle, nos cultivateurs ont vu bien des fois leurs champs envahis par les eaux du Golfe, et en quelques heures ils ont souvent perdu le fruit de plusieurs mois de travail. On cite comme un des plus désastreux l'ouragan de 1812, qui ravagea tout le bas de la côte et fit périr plus de cent personnes.

La mer s'éleva à dix et à douze pieds et, en certains endroits, à quinze pieds audessus du sol; qu'il soit dit en passant, les pertes, à la Nouvelle-Orléans, atteignirent six millions de piastres. En 1831, 1856 et 1860, les récoltes furent à peu près toutes détruites par des ouragans; pendant cette dernière année, trois coups de temps terribles passèrent sur notre paroisse en moins de deux mois, et environ quarante personnes perdirent la vie. En 1866, 1867, 1868, 1869 et 1871, le riz fut fort endommagé par de violents coups de vent; un bon quart de la récolte fut perdue l'année dernière. Comme vous voyez, nous avons été cruellement éprouvés, surtout depuis 1866.

Je vois qu'en 1870 la production de riz, aux Etats-Unis, ne s'est élevée qu'à 73,635,000 livres, tandis qu'en 1860 elle a atteint 187,000,000 de livres; ces chiffres font voir dans quelle décadence est tombée cette importante culture. Avant la guerre, ce grain se cultivait ici, et dans deux ou trois autres paroisses, sur une assez petite échelle; depuis la paix cette récolte a pris un grand développement. En 1860, l'État a produit 7,900 barils de riz pelé; en 1869, 57,956 barils; en 1870, 37,565 barils, et en 1871, environ 25,000 barils. Si la saison est exempte d'ouragans, les habitants fourniront cette année environ 40,000 barils à l'alimentation.

Un correspondant du *Our Home Journal* a dernièrement visité notre paroisse, et, à en juger par les lettres qu'il a publiées dans ce journal, je suis porté à croire qu'il a été victime de quelque mauvais plaisant. Il affirme que nous avons une orangerie de cent arpents; il voyait sans doute trouble le jour où il l'a vue, ou il ne sait pas l'étendue de terre que couvrent cent arpents; ce qui ne serait pas très flatteur pour un homme qui s'occupe spécialement d'agriculture. D'après le correspondant en question, la récolte d'oranges ici produira $3,000,000 cette année; nous ne possédons pas deux cents orangeries en rapport, mais disons deux cents, ce qui donnerait en moyenne un revenu de dix mille piastres à chaque propriétaire. S'il l'avait estimée à $200,000, il n'aurait pas été fort éloigné de la vérité.

La récolte de sucre et de riz, toute magnifique qu'elle est, ne s'élèvera à guères plus d'un million de piastres, et certes personne n'osera comparer le produit de nos orangeries à celui de la canne et du riz, à moins de n'avoir le cerveau dérangé.

Aujourd'hui, on parle beaucoup de la détérioration de la canne à sucre en Louisiane; mais est-on bien sûr que cette plante se soit détériorée? Ne faudrait-il pas plutôt attribuer au défaut de culture le peu de rendement de la canne depuis quelques années?

A propos de la canne, un de mes vieux amis me disait l'autre jour, que ce furent MM. Mascicot et Wiltz qui, vers l'année 18[illegible], établirent ici la première habitation sucrière; leur habitation, après avoir successivement appartenu à MM. Dufau, [illegible] et Turnbull, est aujourd'hui la propriété de M. James Berthoud.

On a négligé jusqu'à présent l'élève des abeilles chez nous; ce n'est pas qu'elles exigent une grande attention; quelques précautions faciles, dans la mauvaise saison, voilà tout ce qu'elles demandent. Quelques habitants possèdent des essaims, mais ils connaissent mal les mœurs, les habitudes, la vie laborieuse et utile de ces insectes; cependant le Dr. Howe, de la Pointe-à-la-Hache, fait exception ici, car il les a étudiés en vrai naturaliste; au moyen d'une ruche construite d'après un nouveau plan, l'extraction du miel se fait facilement et rapidement, et la qualité est de beaucoup supérieure à tout ce que l'on a vu jusqu'à ce jour. Le produit récolté par le Dr Howe est de couleur de la belle huile d'olive et odoriférant; son goût, qui est aromatique, est très prononcé; Le Dr Howe n'élève que des abeilles dites d'Italie.

Un arbre qui était autrefois assez commun ici, mais qui, comme tant d'autres, est devenu rare aujourd'hui, c'est le bois d'amourette; son écorce a, dit-on, la vertu de guérir du mal de dents. Pour cet effet, on en prend gros comme une fève que l'on met sur la dent malade, et on la mâche jusqu'à ce que la douleur cesse.

Dimanche dernier, nous avons eu un temps abominable: il a plu, venté et tonné presque toute la journée.

Les récoltes ont toujours une perspective brillante.

La santé publique ne laisse rien à désirer; aussi les hommes qui possèdent la science d'Esculape sont au désespoir.

Le charbon a, je crois, entièrement disparu de la côte.

Pour vous donner une idée comme les noirs entendent la liberté de discussion, il suffit de vous citer un cas: un nommé George Randolph, orateur noir de la Nouvelle-Orléans, a dernièrement prononcé un discours dans lequel il n'a pas ménagé le personnel administratif de la paroisse. Vite, M. Harry Mahoney fait adopter une résolution par ses amis politiques, défendant au dit Randolph de parler ici en public.

ALPHA.

Correspondance de "l'Abeille."

Bayou Letsworth, Paroisse Pointe-Coupée,
MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
25 juin 1872.

Selon le désir que vous m'avez manifesté, je vous tiendrai au courant de ce qui se passe dans notre paroisse et qui pourra intéresser vos lecteurs de la Nlle-Orléans. Pour le moment il n'y a rien de nouveau. Parlons néanmoins de nos grabots de coton et de nos épis de maïs. Les premiers, grâce à une continuité de beau temps, ont paru un mois plus tôt que les années précédentes, et sont, pour la plupart, de la grosseur d'un œuf de pigeon. Le maïs, planté de bonne heure cette année, est actuellement arrivé à sa maturité.

Dans notre paroisse, et, paraît-il, dans plusieurs autres, les habitants ont donné plus d'extension à cette culture, et, cette année, le maïs sera très abondant. Les ondées qui ont eu lieu de temps en temps ont contribué à cet heureux résultat.

Si les chenilles ne viennent pas dévorer nos pieds de coton avant l'épanouissement des grabots, nous aurons une assez bonne récolte cette année; et nous pourrons commencer la cueillette vers la mi-août.

Nos cultivateurs noirs travaillent bien; il est vrai qu'ils sont animés par l'appât du gain, car dans presque toutes les plantations ils entrent de moitié avec les propriétaires de terres, dans le produit des récoltes. Aussi, s'occupent-ils plus de leur besogne que de la politique. Je ne veux pas dire qu'au jour de l'élection ils ne sacrifieront pas leur journée à leurs nouveaux droits. Mais, jusqu'à présent, ils ne perdent pas leur temps à aller entendre les *speeches* de ceux qui les exploitent à leur profit.

NOUVELLISTE.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 108, de la rue du Canal.

DÉPOPULATION EN FRANCE.—Le docteur E. Decaisne vient de communiquer à l'Académie des sciences un travail sur les progrès de la dépopulation en France.

Il résulte des chiffres donnés par l'auteur pour les principaux États de l'Europe, au triple point de vue de la fécondité des mariages, du nombre des naissances et de l'excédant des naissances sur les décès que la *France occupe le dernier rang*.

En France, 100 mariages donnent 460 enfants; ils n'en donnent que 300 environ en France.

Sur 100 individus de la population totale en France, les naissances annuelles sont représentées par 2,66, et seulement par 2,55 en France.

Enfin, l'excédant annuel des naissances calculé sur un million d'habitants est de 13,300 en Prusse, tandis qu'il n'est que de 2,400 en France.

"Si l'on admet, en vertu des chiffres que je viens de donner, dit le docteur E. Decaisne, que le doublement de la population de la France, dépendant de [illegible] [illegible] dans les provinces et [illegible] par des [illegible] 170 ans environ pour [illegible] [illegible] ... en celui de la Prusse [illegible] Bretagne, 52, et celui de la Russie [illegible] [illegible]

"Je n'insiste pas à la fin [illegible] [illegible] le docteur E. Decaisne, [illegible] la France, donnant dans le [illegible] aux sentiments [illegible] [illegible] la plus grande [illegible] des préoccupations qui s'imposent aux hommes d'État, c'est la recherche [illegible] et de [illegible] [illegible] de [illegible]. Il y a de l'indépendance, de l'existence de notre malheureux pays dans un avenir prochain, et qu'on peut prévoir presque mathématiquement."

FRANCE.

Assemblée Nationale.

DISCOURS DE M. THIERS.

[illegible]

L'ordre du jour appelle la suite de la 2e délibération sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée.

La parole est à M. le président de la république.

M. Thiers, président de la république.—Messieurs, j'aurais voulu, hier, épargner à l'Assemblée la fatigue d'une séance de plus, et je m'excuse d'avoir amené le vote en annonçant que je prendrais la parole aujourd'hui; mais l'Assemblée comprendra, je l'espère, que dans une question aussi grave, le gouvernement aurait manqué à tous ses devoirs s'il n'avait pas fait connaître sa pensée tout entière. (Très bien! très bien!)

Il s'agit aujourd'hui, messieurs, du plus grand intérêt du pays, et, si sur un sujet pareil, nous nous trompions, je ne dis pas que l'avenir de la France serait détruit,—il ne peut l'être,—mais je dis qu'il serait gravement compromis. C'est avec ce sentiment, sentiment profond chez moi, qui n'a cessé de penser à ce grave sujet, que je viens vous apporter le fruit de bien longues réflexions. Je ne pouvais pas d'ailleurs, vous le comprenez, messieurs, prendre la parole avant la discussion de l'article 2.

Cet article détermine la durée du service: c'est sur ce sujet essentiel que je me suis entendu avec la commission.

Nous partions de points de vue très différents; cependant, comme on l'a dit, il y a quelques jours, en termes fort élevés, le devoir des bons citoyens est, ici, de sacrifier non pas leurs convictions essentielles, mais toutes les convictions qui ne sont que secondaires. La commission a loyalement fait ce qu'elle a pu pour rendre le service obligatoire—qu'on me permette le mot, au point de vue de mes convictions—le moins dangereux possible. Elle en a, à mon avis, corrigé les plus grands inconvénients, en accordant une longue durée de service. Je l'en remercie hautement. C'est cette transaction que je viens soutenir, soutenir franchement, en ne dissimulant pas le fond de mes convictions personnelles. (Très bien! très bien!—Parlez!)

Cette transaction a trouvé un adversaire dans la personne de l'honorable M. Raudot; je lui demande pardon, moi, homme civil, de parler de choses militaires...... (Hilarité générale.) Il en a parlé, lui aussi, et c'est ma meilleure excuse.

J'en ai une autre cependant. C'est qu'un homme d'État, qui veut être digne de ce nom, doit employer sa vie entière à étudier les grands ressorts de la puissance des États. (Très bien! très bien!) Ces grands ressorts, c'est la finance et c'est l'armée. Modestement, en me renfermant dans mon rôle, et ne prétendant pas être ce que je ne suis pas,—ce que je regrette de ne pas être,—j'ai cherché à étudier ces grands ressorts de la puissance publique. Dans ma longue carrière, j'ai été appelé plus d'une fois à mettre la main sur ces puissants ressorts. J'y ai été appelé en 1840, à l'époque où les fortifications de Paris ont été données à la France.

J'y ai été appelé récemment, sous vos yeux, avec mission de vous, lorsque, sorti de Paris avec 18,000 hommes, il a fallu, en six semaines, en réunir 130,000 pour rétablir la véritable souveraineté nationale. (Très bien! très bien!)

J'espère que ces titres me serviront d'excuse auprès de M. Raudot et auprès de vous, messieurs. (Nouvelle hilarité.—Très bien! très bien!—Parlez!)

Avant ces préliminaires, et avant d'entrer très avant, je l'annonce d'avance, dans ce grave sujet, je ne me permettrai plus qu'une réflexion.

La France nous écoute avec une attention passionnée; elle a raison. L'Europe nous écoute aussi, et il ne faudrait pas que telle expression mal interprétée pût dénaturer des intentions de la France, une idée inexacte. (Très bien! très bien!)

Nous nous occupons beaucoup de guerre ici, mais vous le savez tous, c'est sans intention de guerre. (Vif mouvement d'assentiment.)

Nous voulons la paix, nous la voulons, la plus longue qui se puisse obtenir, je le déclare sur mon honneur, sur la vérité, sur celui du pays. (Très bien! très bien!) Nous n'avons pas d'autre intention, je déclare que l'univers entier le sache. (Approbation.)

Nous n'avons qu'une intention, celle d'assurer à la France le rang qu'elle a toujours occupé dans le monde, que lui ont mérité les siècles incomparables qu'elle a rendus à la civilisation de l'univers...... (Très bien!) [illegible] et que la nature lui a donnés, et que nous ne pouvons pas laisser [illegible] n'aurait pu lui enlever. (Très bien! très bien!)

Maintenant, messieurs, j'entre dans le sujet lui-même. Vous me pardonnerez de parler ici avec la plus entière sincérité, dans ma recherche de la transaction qui est la base essentielle de cette discussion. Non, je l'avoue à mon pays, je ne partage pas les opinions répandues sur ce sujet; je ne dédie beaucoup de ces courants d'idées qui sont irrésistibles, dit-on, dans notre pays et auxquels, pour moi, je ne me suis fait quelquefois, dans d'autres temps un esprit de contradiction, un honneur et un devoir de résister.

Je me passe aujourd'hui—ce ne passait dans la dix-huitième siècle, dans la bataille de Rosbach, on ne s'attendait qu'à l'exercice à la prussienne; tous les savants militaires de ce temps dissertaient sur l'ordre mince, l'ordre profond, sur la célèbre et immortelle bataille de Leuthen, l'ordre oblique; et le grand Frédéric, cet esprit si puissant et si juste, se raillait de nous. Il savait très bien que ce n'était pas tel ou tel système militaire, telle ou telle façon de se ranger sur un champ de bataille qui avait amené nos malheurs et sa gloire; il savait que c'était le génie de l'homme qui avait commandé dans cette journée.

Napoléon se raillait, à son tour, de ce sentiment qui s'empare de tout pays, et du nôtre en particulier,—car si notre pays a les avantages de la vivacité, il en a aussi les inconvénients,—sentiment qui consiste à vouloir emprunter le système par lequel, à ce qu'on croit, on a été battu. En bien, messieurs, quand on veut remédier à un mal, il faut d'abord en bien fixer sa nature; si on se trompe sur la nature du mal, on est certain de se tromper sur le remède.

Est-il vrai que ce soit le système, que l'on a d'abord méconnu et que l'on a fini par adopter en France, qui est cause de nos malheurs? Est-il vrai qu'en ait méconnu une vérité nouvelle qui se serait dévoilée tout à coup et qui aurait le meilleur système pour faire la guerre? Est-il vrai que nos malheurs,—qu'il ne faut pas contester, la dignité est de les avouer tout entiers,—soient venus d'une loi mauvaise? Est-il vrai que la loi de 1832 aurait amené au gouvernement impérial les forces nécessaires pour se défendre? Est-il vrai que cédant au relâchement général, notre armée aurait perdu de ses qualités; que nos officiers auraient manqué d'instruction, nos soldats de discipline; que la France elle-même aurait perdu de ses qualités? Eh bien, messieurs, je vous le dis franchement je ne crois pas un mot de toutes ces allégations.

Je le répète, il faut bien voir la cause du mal. Déjà plusieurs des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont cherché à révéler la cause vraie de nos malheurs; ils l'ont fait à leur point de vue, je le ferai au mien. Sans me livrer à des récriminations qui me sont odieuses, qui agitent le pays, qu'il faudrait calmer, qui le divisent ce pays, tandis qu'il faudrait le réunir, qui atteignent notre considération qu'il faut relever dans le monde, permettez-moi, sans amertume, sans me laisser aller à aucune récrimination, de préciser avec la dernière rigueur et la plus grande brièveté que je pourrai, mais, je l'espère, avec la plus grande netteté, la cause véritable de nos malheurs. (Très bien!)

Quand cette question,—je le dis sans hésitation, — sera parfaitement éclaircie, vous verrez peut-être qu'il vaut mieux conclure comme la commission que de conclure comme l'honorable M. Trochu et l'honorable M. Raudot.

Eh bien, donc, messieurs, quelle a été la cause de nos malheurs? Pour moi, il a été commis quatre grandes fautes qui expliquent tout: une faute politique et trois grandes fautes militaires que, j'en suis sûr, l'histoire enregistrera, et dans des termes assez rapprochés de ceux que je vais employer.

Quelques jours avant le 6 juillet 1870, nous étions en pleine paix; personne au monde, ni en France, ni en Europe, ni en Prusse, pas même ceux qui peu après ont voulu la guerre avec passion, n'y pensait. Quelques jours après cependant,—au moi ce détail tout personnel,—M. le maréchal Lebœuf, que je ne connaissais que comme le connaissait toute la France, comme un brave et intelligent officier d'artillerie, me fit l'honneur de venir chez moi, et, s'appuyant sur une lettre de l'empereur, il me dit que l'empereur avait vu le [illegible] pas de ses amis, mais que [illegible] des intérêts de l'armée, il comptait sur mon concours.

Je répondis au maréchal Lebœuf que Sa Majesté me faisait beaucoup d'honneur de compter sur mon patriotisme, qu'elle qualifiait mal mes dispositions à l'égard du gouvernement impérial je n'étais ni un ami ni un ennemi, que je lui étais étranger, et destiné à lui rester étranger, mais que si l'on me demandait ces [illegible] je servir et ses honneurs à [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Je [illegible] [illegible]

M. le maréchal Lebœuf, de sa place, donna son assentiment à mes paroles; et j'ajoutai que loin d'être sur un pied de guerre, nous n'étions même pas sur un pied de paix raisonnable.

J'insiste sur ce fait pour faire sentir tout ce qu'il y eut d'imprévu pour nous dans la déclaration de guerre.

Quelques jours après, le 14 juillet, lorsque l'orateur du Corps législatif, je fus assailli par ce cri:

—La guerre!

—La guerre! Comment la guerre? dis-je.

—Oui, la guerre! sur la [illegible] [illegible] de la candidature Hohenzollern.

Je fus confondu de voir avec lequel le gouvernement impérial venait de s'adresser à la Prusse [illegible] qu'une négociation d'un succès certain devait faire disparaître ce qu'on appelait alors "un point noir."

Cependant, s'adressant à la Prusse comme on l'avait fait, d'un ton de sommation, il devait à craindre que la réponse ne fût telle, que les amis de la paix devaient le désirer.

Et cependant la Prusse, sentant qu'elle s'était mise dans son tort, plus accidentellement qu'on ne l'a cru, quoiqu'elle fût assez d'un ton si étrange, la Prusse renonça à la candidature Hohenzollern.

Nous avons eu alors tenir la paix: je l'ai cru, et, en vingt-quatre heures, en nous annonçant la guerre! J'ai rarement éprouvé d'impression plus profonde, plus pénible. Je fus des administrateurs de ce pays-là, je les suppliais, au nom de la France, je leur demandai de la dynastie, au nom de l'avenir du pays, de bien regarder à leur situation et avec un examen sérieux. —Il y a peut-être des ministres en ce moment qui m'écoutent à cette tribune. —Joignez avec des larmes aux yeux, je leur dis que la perte de la France en résultait d'une guerre [illegible] (Très bien! très bien!)

C'était la veille même de cette séance où je m'exposai à toutes les violences de la majorité.

Eh bien, voilà la grande faute politique: il n'y a pas d'exemple dans l'histoire de guerre annoncée, déclarée, commencée en huit jours. Louvois a été le premier organisateur de notre armée; c'est notre plus grand ministre de la guerre, et pourtant je l'aurais mis au défi d'être prêt en huit jours.

Première faute politique: vouloir être prêts en huit jours quand on parlait d'un point de mes préparations anciennes; avec des régiments d'infanterie de cinq, douze ou treize cents hommes au plus.

Les Prussiens, dont le système présente à un si haut degré—et c'est ce qu'il a de plus remarquable et de plus extraordinaire—la promptitude de l'entrée en campagne, les Prussiens étaient en forces considérables à Trèves. On a dit qu'ils n'étaient point prêts pour la guerre, c'est faux, car qui est vrai, c'est qu'ils n'y comptaient pas; ils étaient prêts, et ceux qui étaient prêts, redoutaient tellement cette épreuve, qu'ils ont envoyé publiquement à la face du monde devant la France qui avait pris un ton bien singulier à leur égard; et nous, qui n'étions pas prêts, nous avons brusqué la guerre. (Sensation.)

Voix nombreuses: C'est très vrai!

M. le président de la République.—Et j'en suis sûr...... Messieurs, croyez qu'il n'entre pas dans ce que je dis la moindre intention d'y mettre de l'amertume, mais je ne puis pas me priver d'exprimer des vérités qu'il est indispensable de dire dans le sujet qui nous occupe. Il faut que vous sachiez quelles ont été les causes de nos malheurs, que vous le sachiez avec certitude, de manière que vous n'ayez pas un doute, et que vous n'alliez pas chercher le remède là où il ne serait pas.

Eh bien, la France ayant sur-même, dont l'organisation actuelle a pour mérite essentiel de leur permettre d'être prêts plus tôt que personne, il leur a fallu vingt et quelques jours pour être à la portée de nos canons.

Et nous! en six jours et en six jours prêts! mais on ne peut pas s'imaginer un pareil aveuglement! Du reste, messieurs, de quelques fautes militaires que je vais vous indiquer, qui sont palpables, qui ne peuvent pas être contestées par personne le sujet d'une discussion, on [illegible] tous les sujets de l'effectif.

Combien y avait-il de jours? Eh, en effet, on y a mis vingt et quelques jours. Je dois le reconnaître, on a déployé toute l'activité possible. On a pu réunir 250,000 hommes; mais quand on a voulu les mettre en mouvement il est devenu évident, quand d'un bout du territoire à l'autre, il faut réunir 250,000 hommes, surtout en pays, il en faut une très grande activité.

On n'a donc pas manqué d'activité le jour de la guerre déclarée, et pour ne réunir que 250,000 hommes, car l'on n'en a pas réuni davantage, on a eu peine extrême à y arriver.

Ce n'est pas tout, il fallait du matériel. On en a parlé ici; le matériel en fusils, non-seulement était suffisant, mais excellent; le fusil chassepot, sauf la cartouche que tous les pays de l'Europe cherchent à améliorer, est reconnu excellent; mais, sauf le fusil, le reste du matériel n'était pas suffisant.

On vous a dit, et cela est vrai, qu'il y avait 21,000 bouches à feu. Je ne l'ai pas contesté.

Il y avait 12,000 bouches à feu près de position de siège. 9,000 bouches à feu de campagne, toutes en pièces excellentes, sur tout ce que la Prusse [illegible] dans ces 9,000 bouches à feu de campagne, il y en avait 5,000 qu'on ne pouvait mettre en ligne: c'était des bouches à feu de faible [illegible] il n'y avait que 4,000 bouches à feu en pièces qu'on pouvait mettre en ligne.

Mais ces 4,000 bouches à feu qu'on pouvait mettre en ligne étaient-elles en service? C'est la question. Savez-vous combien le personnel qu'on avait pu réunir pouvait servir de bouches à feu? 920; c'est-à-dire ce qui pouvait suffire, dans la proportion actuelle généralement adoptée, à une armée de 250,000 hommes.

Ainsi tout à les ressources de la France ne donnaient, dans le moment que 250,000 hommes. Était-ce la faute de la loi de 1832? Assurément non; car si l'on avait eu un mois, un mois et demi—ce que toujours dans une [illegible] [illegible] de se procurer,—la loi de 1832, modifiée par celle de 1868, aurait pu nous donner un million d'hommes. Le malheur, c'est qu'on a compté qu'un million d'hommes fournis par la loi existante pouvaient entrer dans les rangs, tandis qu'il fallait tout au moins un mois et demi ou deux mois pour les y faire entrer.

Un autre malheur plus grand, qui a eu une influence considérable sur la guerre, c'est que nos places fortes n'étaient pas en état de défense. Nos places essentielles, celles autour de laquelle allaient pivoter toutes les opérations, la place de Metz, n'était pas en état de défense; les ouvrages n'étaient pas achevés; il n'y avait pas un canon sur les remparts, et il y avait à peine des vivres, il n'y avait que ceux qu'on avait pu, je le rappelle, réunir avec activité au dernier moment.

C'est dans cette situation que nous avons rencontré l'armée prussienne. Cette armée n'a pas été, comme on l'a dit—je vous le faisais remarquer hier—de 1,200,000 hommes, pas même d'un million d'hommes, pas même de 800,000. Pour les premiers jours, on peut évaluer à 400,000 hommes ce qui s'est présenté devant nous.

En présence de l'ennemi, qu'a-t-on fait? Je ne veux pas ici,—ce qui est toujours puéril—faire des plans de campagne sur ce qui a été passé; c'est sur les faits qui se sont accomplis que je vais parler brièvement.

(*La suite à demain.*)

CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRE BRONSON-HOLBROOK.—L'audience de la Huitième Cour de District a été de nouveau, hier, le rendez-vous d'une foule de curieux. Parmi les personnes présentes, on remarquait un grand nombre de membres du barreau orléanais, MM. Gen. Grivot, [illegible], Hunt, Zacharie, T. G. Hunt, [illegible], [illegible], Mix, McCaleb, [illegible], Foley, Dunn, Beckwith, Rogers, Alex. Walker, Whitney, Goldman, Washington, Lonsdale, Whitman, Saucier, Walsh, Bright, Atocha, Mills, Halsey, Huntington et Castleville.

A onze heures [illegible], le juge Dibble monte au fauteuil et l'audience est ouverte.

M. J. B. Howard, avocat de Mme Jennie Bronson, dépose une pétition dans laquelle sa cliente [illegible] les allégations qu'elle a déjà énoncées. Elle dit que son emprisonnement seul l'a empêchée de remplir pour sa pétition précédente les formalités [illegible] [illegible] la loi.

[illegible] qu'en 1866, M. Holbrook a fait donation à Mme Bronson de la maison de la rue Constance. Cette donation a été révoquée en 1867. Mais, en 1868, M. Holbrook la renouvela; et, en 1871, il la révoque une seconde fois.

GRAND CONCERT.—Nous rappelons au public dilettante que le concert donné au profit de la veuve et de l'orpheline de Théo. Von La Hache a lieu, ce soir, à la salle St-Thérèse. Le programme, que l'on trouvera dans une autre colonne du journal, est d'un rare attrait. Nous ne doutons pas du succès d'une œuvre dans laquelle l'Art et la Charité se donnent si cordialement la main.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—James H. Leonard, accusé de meurtre sur la personne de Michael Finch, a été acquitté par le jury.

—L'affaire Berlin et Cardeville a été appelée à l'audience d'hier. Jusqu'à présent, huit jurés seulement ont été assermentés, et la Cour a donné ordre de les garder [illegible] ce matin.

MM. [illegible] [illegible] et [illegible], principaux témoins à charge, sont, en ce moment, en Europe.

FAITS DIVERS.—[illegible] [illegible] [illegible]

—La grande affaire du jour, pour les amateurs de [illegible] [illegible] l'affaire Holbrook. [illegible] [illegible] [illegible]

Pour [illegible] de [illegible] [illegible]

—M. J. A. Van [illegible] [illegible] [illegible]

—Un [illegible] [illegible]

— M. Giraud, [illegible], demeurant à Algiers, rue Peterson, a été victime d'un vol. Les filous qui lui ont été dérobé n'ont pas grande valeur—heureusement pour leur propriétaire. L'auteur de ce méfait, connu de [illegible], est resté inconnu.

—On parle de la formation d'une compagnie qui se propose d'établir un gaz le Cinquième District d'Alger. Les incorporateurs sont MM. C. S. Hunt, Cohen M. Soria, F. Kuhnolz, Hugo Redwitz, George A. Pendick, William McCullagh et Gabriel de Fériet. Le titre de la nouvelle compagnie serait "Southern Mutual Gas Light Company." Un projet d'ordonnance à cet effet sera présenté à la prochaine séance du Conseil de ville.

—Une dispute s'est élevée, hier soir, à l'encoignure Bourbon et Bienville, entre les nommés Lacour et Lacroix; à la suite de laquelle ce dernier a été grièvement blessé. Son adversaire s'est échappé avant l'arrivée de la police.

En donnant le fait, nous ne garantissons pas l'orthographe des noms.

— Un Italien, nommé Viscencio, âgé d'une soixantaine d'années, allait se précipiter dans le fleuve, près du Camp Chalmette, lorsqu'un passant, M. Guey, l'a empêché de donner suite à ce triste dessein. Viscencio a été conduit à la station de police du Troisième District. On suppose qu'il ne jouit pas de sa raison.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

EUROPE.

Signature du Traité pour la Libération du Territoire Français.

Paris, 27 juin—La Garde Républicaine a été autorisée à visiter Chicago.

On rapporte que le président Thiers et le comte Von Arnim signeront, vendredi, un traité pour obtenir la libération du territoire français avant le temps convenu.

Les résultats de ces négociations seront communiqués lundi à l'Assemblée Générale par le président Thiers, qui demandera à être autorisé à prélever les fonds nécessaires pour le paiement mentionné dans le traité.

Interventions détaillées de la réclamation à la Chambre des Lords sur les débats du tribunal arbitral de Genève.

Londres, 27 juin—Lord Granville a donné aujourd'hui, à la Chambre des Lords, des informations détaillées sur les débats du tribunal arbitral de Genève. L'Angleterre, a-t-il dit, satisfaite que le retrait des réclamations indirectes ait été retiré, retire, de son côté, sa demande d'ajournement, et le tribunal a repris le cours de ses travaux.

M. Gladstone a fait une communication analogue à la Chambre des Communes. Il est enfin permis d'avancer, a-t-il dit, que la controverse entre l'Angleterre et l'Amérique relativement à la question des réclamations indirectes, est enfin terminée. Un ajournement de quelques jours, a-t-il ajouté, est probable. Il aura pour but de laisser aux arbitres le temps d'examiner les mémoires du gouvernement anglais et de celui des États-Unis.

Désordres au théâtre de Bordeaux à propos de la pièce de Sardou "Rabagas."

Paris, 27—*Rabagas*, pièce nouvelle de Sardou, dont la première représentation a eu lieu en février dernier, a soulevé une grande excitation parmi les radicaux. Ils prétendent que c'est une caricature du parti ultra-républicain en général et de Gambetta en particulier, et qu'elle contient des calomnies à leur adresse. La représentation de cette pièce, à Bordeaux, hier soir, a été la cause de désordres. Le public a manifesté sa désapprobation avec tant de violence, que la gendarmerie a dû intervenir. Bon nombre d'arrestations ont été opérées, et l'ordre s'est rétabli.

Prochain mariage de Victorien Sardou.

Paris, 27 juin — On annonce comme prochain le mariage de M. Victorien Sardou, le célèbre auteur dramatique, avec Mlle Soulié.

Pérégrinations du général Sherman.

Genève, 27 juin — Le général W. F. Sherman a dîné aujourd'hui chez l'honorable Horace Kubler, ministre des États-Unis à Berne. Les membres du tribunal arbitral avaient été invités également, mais ils n'ont pu accepter l'invitation à cause d'une réunion de leur conseil qui a eu lieu aujourd'hui.

New York, 27—On lit dans une dépêche spéciale de Genève: Le général Sherman ne passera que quelques jours à Genève. Il ira de là en France. Le général Sherman est allé faire visite au général Dufour dans sa maison de campagne aux environs de Genève. Le général Dufour, ancien commandant en chef de l'armée suisse, est âgé de 85 ans et probablement le plus vieux soldat de l'Europe. Napoléon Ier le fit officier de la Légion d'honneur, en récompense de ses services militaires, parmi lesquels les fortifications de la ville de Lyon. Cette entrevue a causé un grand plaisir aux deux soldats. Dufour a demandé à Sherman si son voyage était motivé par l'arbitrage.—Non, a répondu Sherman, c'est l'affaire des avocats. Le différend entre les deux contrées n'est pas de mon ressort. Dufour, alors, a ajouté que l'Angleterre allait payer, et que probablement elle le sait.

HAVANE.

Nomination d'un grand nombre d'insurgés.

La Havane, 26 juin—Peppelo Gonzales, qui a fait récemment sa soumission au gouvernement, est parti pour l'intérieur avec un détachement de troupes espagnoles placées sous ses ordres. Il a fait prisonniers Francisco Drago et Antonio Echemendia, le lieutenant José Aguillera et ses hommes, de la troupe de Garcia.

Jose Aguillera, père du lieutenant de ce nom, s'est rendu le lendemain avec huit hommes, et a [illegible] dans la même [illegible] les mains des Espagnols.

Les deux Aguillera ont pris du service dans les troupes du gouvernement; ils imiteront probablement d'autres officiers cubains, en donnant la chasse à leurs anciens compagnons d'armes, pour les livrer au supplice.

Maximo Aguéra, ami et ancien compagnon d'armes d'Ignacio Agramonte, a organisé une compagnie de cinquante hommes, anciens insurgés qui ont fait leur soumission. Il s'est mis en campagne, contre Agramonte. Sa colonne a eu un engagement avec celle d'Acosta.

WASHINGTON.

Nolle prosequi dans l'affaire Butts—Envoi de commissaires sur la frontière mexicaine.

Washington, 27 juin—La Cour Suprême a prononcé un nolle prosequi dans l'affaire de Chas. W. Butts. Le colonel J. P. Robb, président de la Direction des commissaires nommés par le Président Grant pour faire une investigation des déprédations commises sur la frontière du Texas et du Mexique, doit partir ce soir pour la Nouvelle-Orléans par la route de Savannah, afin de rejoindre ses collègues. Les commissaires se rendront immédiatement à la frontière.

L'Arbitrage de Genève.

Washington, 27—On a reçu de Genève l'avis officiel que le gouvernement anglais ayant accepté la déclaration des arbitres, à savoir, que les réclamations pour les dommages indirects, ne comprenant pas une considération d'argent, ne sont pas du ressort du tribunal, Lord Tenterden a formellement retiré la proposition d'ajournement qu'il avait faite, et a déposé alors devant le tribunal le plaidoyer du gouvernement anglais.

La question des réclamations indirectes étant réglée à la satisfaction des deux gouvernements, les autres affaires sont devant le tribunal seront examinées.

Il ne reste plus de doute sur la mise en liberté du Dr Howard. Un télégramme de Madrid, reçu aujourd'hui à la Légation anglaise, annonce que l'affaire a été réglée d'une manière satisfaisante entre le ministre des affaires étrangères et le général Sickles.

Observations Météorologiques.

Probabilités.—Le temps sera clair et un peu couvert dans les États du Sud, avec un vent venant du Sud à l'Ouest et des pluies partielles.

DIVERS.

Convention Conservatrice de la Virginie.

Richmond, 27 juin — La Convention Conservatrice d'État a élu pour président temporaire l'ex-gouverneur Wm Smith. A la surprise d'un grand nombre de personnes qui s'attendaient à un discours ultra-démocratique et anti-greeliste, le gouverneur Smith a déclaré tout en considérant, comme le devoir du parti démocrate, de conserver son organisation intacte, néanmoins il ne voit pas d'autre espoir de battre l'administration actuelle, que d'appuyer [illegible] les candidats [illegible] [illegible] des questions du jour.

Richmond, 27 juin — L'Honorable S. S. Flournoy a fait un discours en faveur de "l'Union sous le banner libérale tenue en main par Horace Greeley." Le vieux chapeau blanc, a-t-il dit, couvre maintenant les plus grandes têtes et les cœurs les plus chauds. L'orateur espère que la Convention de Baltimore ne fera pas de nomination, mais qu'elle acceptera les candidats de Cincinnati.

L'Honorable J. Critcher, le major J. Horace Lacey et d'autres membres parlent dans le même sens.

L'Hon. John Goode Jr., de Norfolk, ayant été nommé président définitif fait un discours dans lequel il se prononce chaudement pour Greeley, et espère que la Virginie se mettra à la tête du mouvement libéral.

Révolte à la prison d'Auburn, N. Y.

Auburn, N. Y., 27—Les détenus de la prison d'État se sont révoltés. On a pu enfermer 300 d'entre eux; mais 100 restent dans la cour et refusent de rentrer dans l'établissement. Quelques-uns ont fait des armes de leurs outils. Trois compagnies de la milice, sous le commandement du général McDougall, ont reçu l'ordre de partir pour Auburn.

Dernières nouvelles—La révolte a été réprimée. Cent soixante des meneurs ont été mis sous les verrous: on les tiendra pendant quelque temps au pain et à l'eau.

Affaire Becker—Interrogatoire [illegible]

New-York, 27 juin—Ce matin on a commencé à entendre des témoins dans l'affaire Becker. La maison de Ceur était comble. Madame Fisk en venant donner son témoignage a été prise pour l'individu [illegible] et a été huée par la populace.

Horace Greeley.

Horace Greeley a quitté l'hôtel St-Cloud avec sa famille hier soir pour se rendre à Chappaqua. Madame Greeley étant considérablement, et elle se fit porter jusqu'à la gare du chemin de fer en fauteuil; puis la fille vient de guérir de la fièvre typhoïde.

Discours de l'Archevêque Purcell contre les Grèves et l'Internationale.

Cincinnati, 27—L'archevêque Purcell, dans une allocution aux gradués du collège St-François Xavier, a parlé en termes sévères des récentes grèves et a dénoncé l'insolence démoralisatrice de l'Internationale. Si l'on consent aujourd'hui, demain, huit heures, demain les ouvriers ne voudront plus travailler que quatre heures, et leur arrogance et leurs prétentions augmenteront plus de limite.

Nul gouvernement ne saurait exister avec un tel système. La prochaine doctrine sera la division de la propriété qui sera demandée; si chaque personne, chaque individu possédait tous les mêmes droits, une pareille division nouvelle.

Une éducation libérale est le seul remède à ce mal.

Convention démocratique de l'État de l'Ohio.

Cleveland, Ohio, 27 juin — La Convention démocratique d'État s'est réunie aujourd'hui. 3,000 personnes étaient présentes. Le colonel C. J. Todd a été nommé président temporaire, et il a fait un discours pour remercier la Convention, dans lequel il dit qu'une nouvelle ère politique va bientôt commencer pour le pays et que le programme de Cincinnati doit réunir tous les libéraux. On a nommé les différents comités d'usage, et la Convention s'est ajournée à deux heures.

Cleveland, Ohio, 27 juin — La Convention démocratique d'État a été appelée à l'ordre à 2.30 P. M. L'honorable Hugh J. Jewett de Columbus, a été nommé président permanent.

On a reçu un télégramme de la Convention démocratique d'État qui se réunit concurremment à la Convention de l'État de l'Ohio et lui demande d'envoyer des délégués à Baltimore qu'ils votent pour Greeley et Brown et qu'ils tendent la main à tous les Républicains libéraux.

On a envoyé une réponse en ces termes: La Convention démocratique de l'Ohio a adopté des résolutions pour soutenir le programme de Cincinnati, et a instruit ses délégués à voter pour Greeley et Brown. On a fait les nominations suivantes: Pour secrétaire d'État, le gén. Aquilla Wiley; pour juge de la Cour Suprême, J. J. Greene; pour délégués à la Convention de Baltimore, John A. McMahon, M. E. Payne, Chilton A. White et M. A. Dougherty.

Répit accordé à Don Smith.—Décision de la Cour Suprême dans l'affaire de Compagnies de Gaz.

Memphis, 27 juin — Le gouverneur Brown a accordé un répit d'un mois à Don Smith qui devait être pendu demain. Il subira son supplice le 2 août en même temps que John White.

La Cour Suprême a rendu sa décision dans l'affaire des compagnies rivales de gaz de cette ville. Elle a déclaré que l'ancienne compagnie n'a pas le privilège exclusif de fabriquer du gaz et de le vendre. Pour ce qui est de la question des dommages, qui se montent à près de $800,000, un nouveau jugement a été accordé.

RIVIÈRES.

État du Fleuve, Steamers, etc.

Vicksburg, 27 juin—Descendant: C. B. Church. Temps couvert et clair. Le fleuve baisse.

Caire, 27—Arrivés: Bismarck de la Nlle-Orléans; J. S. M. Rea, avec des barges, de la Nlle-Orléans; Governor, de la Nouvelle-Orléans. Parti: Dick Fulton pour la Nlle-Orléans.

Le fleuve a baissé de 7 pouces dans 24 heures. Le thermomètre est à 89.

Louisville, 27 juin—Descendant: Charles Bodman, de Cincinnati, pour la Nouvelle-Orléans.

MARCHÉS.

Marchés Européens.

Londres, 27 juin — Les espèces dans la Banque d'Angleterre ont augmenté de 1,500,000 de livres. Le consolidé à la monnaie est coté à 92 1/2 à 92 3/4.

Marchés Américains.

New York, 27 juin—Coton calme. Ventes 1,365 balles. Recettes 30 1/2; Orleans 26 1/2; Ventes futures à 100 balles, comme suit: Low Middling de juin 23 1/16; de juillet 23 1/16 à 23 1/2; d'août de 23 à 23 [illegible]; de septembre de 22 [illegible]; d'octobre de [illegible]; de novembre 19 [illegible]; de décembre 19 [illegible] à 19 [illegible].

Décédé hier matin, à l'âge de [illegible] ans, R. P. L. RAVAIN. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de la famille, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui vendredi, à [illegible] heures, de la maison mortuaire, rue Vieille-Levée, No [illegible], entre [illegible] et Ursulines.

Décédé hier matin, à [illegible] heures, à l'âge de [illegible] ans, [illegible] FREDERIC LAMBERT [illegible], natif de l'Île de St-Barthélemy [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Association du Monument des Soldats et Marins Orléanais.—[illegible] [illegible] [illegible] FREDERIC LAMBERT [illegible], au [illegible] de l'Association.

[illegible]

B. AUGUSTIN, Président.
A. GALONONE, Secrétaire.

[illegible] [illegible] [illegible] AUJOURD'HUI, vendredi, 28 juin [illegible] [illegible] [illegible]
Par ordre de M. A. CARRIÈRE, président.

Halte-vous! Halte-vous!! Attention. [illegible] [illegible] Club d'Amateurs [illegible] [illegible] CE SOIR, à sept heures. [illegible] Président.
WM. CONSTANT, [illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union [illegible] [illegible] LUNDI 1 juillet prochain, [illegible] [illegible]
J. McCRAWFORD, Secrétaire.

AVIS.

Le grand tirage de la Loterie de l'État de la Louisiane aura lieu demain, SAMEDI, 29 juin, 1872, à 11 heures du matin, au local de la Compagnie.

"Gros lot, $50,000."
"Seulement 20,000 billets."
"Prix du billet $20 seulement."

Le public est invité à assister au tirage.

HOTEL BARNES,

MISSISSIPPI CITY, MISSISSIPPI.

Cet hôtel à été mis à neuf. On y trouve tous les agréments d'un établissement de ville de bains—Bateaux, Pêches, Musique, Croquet, Billards, Jeux de Quilles. On se [illegible] [illegible] [illegible]

AVIS.

La personne qui a perdu son PORTE-MONNAIE [illegible] [illegible] [illegible]

Marchandises en Magasin.

Le soussigné offrent à vendre les articles [illegible] [illegible] [illegible] VINS ESPAGNOLS, VINS FRANÇAIS, [illegible]

VINS ESPAGNOLS.
[illegible]
VINS FRANÇAIS.
[illegible] BORDEAUX (Rouge et Blanc).
VINS DU MIDI [illegible] D'ESPAGNE.
[illegible]
HUILE D'OLIVES.
[illegible]

F. Sancho & Co.
[illegible]

Avis.

[illegible]

J. A. D'HEMECOURT. HENRI CHAURANT

La seule Fabrique de

CONFISERIE AU SUD

Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

Successeurs à E. TURPIN (CHEZ HENRI)

28 . . . Rue Vieille-Levée . . . 28

La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de

CANDI

A la Nouvelle-Orléans.

GATEAUX EN PATES CREUSES [illegible] [illegible]
CONSERVES, DRAGÉES, LOSANGES, etc.
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX,
SIROPS en jus de fruits.
INCOMPARABLES par leur saveur et leur qualité.
Importateurs de jus de fruits, tels que: FRAMBOISE, GROSEILLE, FRAISES, &c.

H. CHAURANT & Co.,
RED STORE.
28 .... Rue Vieille-Levée 28

PAS DE POLITIQUE!
PAS DE FINESSE!
AUX CENT MILLE PALETOTS
DU POSITIF!
DU BON MARCHÉ!
Voici notre Programme.
TOUT LE MONDE LE RECONNAIT.

MICHEL LION

Malgré les prix réduits de ses vêtements pour hommes et jeunes gens, et de nombre d'autres articles, vient de réaliser toutes ses marchandises dont le BON MARCHÉ HORS LIGNE [illegible]

Les visiteurs trouveront dans les comptoirs de la maison [illegible] [illegible] [illegible] des confections et les prix [illegible] [illegible] maison des CENT MILLE PALETOTS, No 36 Vieille Levée, en face du Marché Français à la Viande.

Aperçu de ce que contiennent ces vastes magasins:

2,500 Paletots Alpaca.
2,500 Paletots Toile Blanche.
2,500 Habillements complets Orphan Elie.

Grand assortiment de Malles en cuir et zinc, Valises pour hommes et femmes.

—AUSSI—

Une grande quantité de Chemises Blanches et Couleur à des PRIX SI BAS qu'il faut se l'imaginer pour y croire.

MICHEL LION.

Poudre Levain de John S. Dunham

Il n'y a pas de levain qui lui soit comparable sous le rapport de la PURETÉ et de la FORCE. Les personnes qui [illegible] [illegible] [illegible]

GEO. W. TAIT & CO.,
Agents pour la vente en gros, au No. 24 de la rue Tchoupitoulas.

MOULIN A SCIES A VENDRE.

L'ÉTABLISSEMENT connu sous le nom de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

PITALUGUE & PETIT.

Capsules.

3,000,000 CAPSULES FRANÇAISES [illegible] G. D. et F. L. [illegible]

S. L. [illegible] & Co.,
Au No 58 de la rue du Canal.

GAZADE & CROOKS,

No 38 Beaver Street,
NEW-YORK,

Seuls agents, aux États-Unis, de MM. OTARD, DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par

M. WASHINGTON MORTON,
103 rue Gravier.

Appartements et Cottages à Mandeville.

La propriété connue de M. Bernard à MANDEVILLE, [illegible] [illegible] MAISON DELIGNE [illegible] [illegible]

Avertissement.

Puissance Patent Bottle Stopper Fastener.

Les soussignés ayant acheté de Henry W. [illegible] [illegible] le PATENT BOTTLE STOPPER [illegible] [illegible] [illegible]

PABLO & CO.

Pharmacie à la Baie St-Louis.

M. E. DELERY a l'honneur d'annoncer au public [illegible] [illegible] Baie St-Louis, une PHARMACIE où l'on trouvera un assortiment complet de MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX, [illegible] [illegible] BAUME PECTORAL AUX HERBES INDIENS DE LAPLACE, [illegible] [illegible]

ARTICLES DE PÊCHE.

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

PHARMACIE A VENDRE.

Désirant me retirer des affaires pour m'occuper [illegible] de la préparation du SIROP PECTORAL BALSAMIQUE, [illegible] [illegible]

F. P. DUCONGE,
No 28 de la rue de Chartres, N. O.

A Vendre.

Une GROCERIE [illegible] [illegible]

A Louer,

La maison à étage No [illegible] [illegible]

A Vendre,

Une jolie maison de résidence meublée, [illegible] [illegible]

A Louer,

La maison basse, en bois, [illegible] [illegible]

A louer

Une grande maison basse, [illegible] [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE

CANDI

DE

NORMAN & REISS,

182 et 188, rue Vieille-Levée, 182 et 188.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE

ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT
[illegible]

[illegible]

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que
[illegible]

NORMAN & REISS.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits

FRAISES,
FRAMBOISE
MURE
GROSEILLE
LIMON,
ORANGE
ANANA,
ORGEAT,
GINGEMBRE,
NECTAR,
CRÈME,
BANANE,
VANILLE,
ROSE,
SALSEPAREILLE,
NATUREL
MEAD,
VINAIGRE.

A vendre par
NORMAN & REISS,
Nos 182 et 188 de la rue Vieille-Levée.

Bureaux de l'Hôtel St-Louis,

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1872.

AU PUBLIC.

En prenant la direction de l'Hôtel St-Louis, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de M. THEO. SHUTE, qui se rendra à l'hôtel, où il conclura les engagements pour réunions et la saison prochaine [illegible] [illegible]

L'hôtel restera ouvert tout l'été. Les prix sont des plus modérés.

E. V. MIOTON,
Président et Directeur.

Si vous voulez acheter un chapeau

GREELEY

Si vous avez besoin d'Habillements ou de Linge de corps, le tout de bonne qualité, bien fait et bon marché, [illegible] [illegible]

POUR TOUJOURS

C. LAZARD,
Coin Ste-Anne et Vieille Levée.

Pois Noirs. Pois Noirs.

150 sacs POIS NOIRS, en débarquement, du steamer Maryland.

A vendre par
C. T. BULDBECK & CO.,
No [illegible] Tchoupitoulas.

CHAUX DU CAP
—DE—
RICHARDS.

Le soussigné a reçu par les derniers navires, [illegible] [illegible]

NEWTON RICHARDS,
au No [illegible] de la rue Natchez.

JOS. BRANDNER,

MARCHAND-TAILLEUR.

24 .... Rue Bourbon 24

Entre les rues Douane et Bienville.

Nouvelle-Orléans.

Important pour les Cafés et Salons de Bière.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer [illegible] [illegible] CINCINNATI LAGER BEER [illegible]

ROBERT PASSACHT,
[illegible] rue Poydras.

Compagnie d'Assurances Mutuelle

DES

Marchands de la Nlle-Orléans,

No 106 RUE DU CANAL.

DIX-HUITIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux règlements de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant: Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1872, y compris les primes non expirées précédentes:

[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte du livre de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. HOTT, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et souscrit [illegible]

P. CHS. CUVILLIER, Notaire Public.

[illegible]

Tirage de Loterie de l'État de la Louisiane.

POUR LE 27 JUIN—CLASSE No 152.

[illegible]

[illegible]

HOWARD [illegible] & Co., [illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

Le Quatrième Grand Pique-Nique

—DE LA—

Société Italienne Tiro al Bersaglio

[illegible]

LE DIMANCHE, 30 JUIN 1872,

—AUX—

DELACHAISE GROUNDS,

[illegible]

Concurrents:
[illegible]

Prix d'entrée.................. 50 cents.

[illegible]

CONCERT

AU PROFIT DE LA VEUVE ET DE LA FILLE AVEUGLE DE FEU THÉO. VON LA HACHE.
[illegible] rue Erato, [illegible]
VENDREDI, 28 JUIN 1872.

—Programme.—
[illegible]

THEATRE DE L'OPÉRA.

Les prix d'abonnement seront comme suit pour la saison 1872-73, troupe lyrique et troupe dramatique:

[illegible]

Jours de spectacle: Mardi, Jeudi, Samedi et Dimanche.

[illegible]

L. PLACIDE CANONGE.

Bazar de St-Martinville.

L'OUVERTURE du BAZAR au bénéfice de l'ÉCOLE DES JEUNES DEMOISELLES DE ST-MARTINVILLE, [illegible] 1 JUILLET [illegible]

Vente des Revenus des Marchés.

DÉPARTEMENT DU COMMERCE.
HOTEL DE VILLE,
Nlle-Orléans, [illegible] juin 1872.

Il sera vendu à l'enchère publique, [illegible] SAMEDI, le 29 juin [illegible] [illegible]

F. C. REMICK,
Administrateur du Commerce.

AVIS AUX PERSONNES [illegible]

Mettant obtenu une personne de confiance, [illegible] [illegible]

E. HAUTRE,
Agent de Propriétés, No [illegible] rue Bienville.

AVIS.

D. AUGUSTIN, Avocat, Passage de la Bourse, [illegible] [illegible]

AVIS.

Le soussigné ayant acheté [illegible] [illegible] [illegible]

Vve L. E. POTHIER.

Avis

Un Monsieur, seul, demande à louer [illegible] [illegible]

Demande de Pharmacien.

On demande un pharmacien. [illegible] [illegible]

Pour Bordeaux.

Le navire français FORMOSE, [illegible] [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE

IMPORTATEURS
VINS, LIQUEURS, &c.,
FABRICANTS DE SIROPS,
[illegible]

J. E. MERILH. F. CASAUBIELE

J. E. MERILH & Co.

170 .... Rue Poydras 170
MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL,
CUIRS ET CHEVRES.

[illegible]